



ORIENTATIONS RÉGIONALES DE GESTION ET DE CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS de Bretagne

ORGFH

Volume 1 : État des lieux

ORIENTATIONS REGIONALES
DE GESTION ET DE CONSERVATION
DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS
DE BRETAGNE

→ ORGFH

VOLUME I : ETAT DES LIEUX

PREFACE

La Bretagne est renommée pour la richesse de ses milieux naturels, de sa faune et de ses paysages. Cet ensemble de milieux naturels et d'espèces animales contribue à la qualité du cadre de vie régional et présente un grand intérêt tant pour la connaissance scientifique que pour les activités qui en dépendent (tourisme, activités de loisirs).

Une réflexion a été conduite afin de définir à l'échelle régionale un cadre de gestion de la faune et de ses milieux de vie : **les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats** (ORGFH). Prévues par la loi relative à la chasse du 26 juillet 2000 et confirmées par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, les ORGFH constituent un cadre pour une meilleure prise en compte de la faune et de ses habitats en vue d'un aménagement durable du territoire régional. En cela, elles constituent une « première ».

L'élaboration de l'état des lieux et des orientations régionales a mobilisé pendant quatre ans et de manière très constructive de nombreux partenaires : collectivités territoriales, socio-professionnels, représentants de propriétaires, usagers de l'espace rural, associations, scientifiques, services de l'Etat.

Je remercie toutes les structures qui ont contribué à cette démarche. Je souhaite que chacune d'entre elles s'approprie ce document et intègre ses vingt-deux orientations dans ses politiques et ses actions afin de mieux préserver ce patrimoine commun que constitue la biodiversité de notre région.

Le Préfet de Région Bretagne
Jean Daubigny



INTRODUCTION

Les « Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats » ou ORGFH sont prévues par la loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse, dont les dispositions sont désormais codifiées au Code de l'environnement (articles L. 421-1, L. 421-7 et L. 421-13). Ces orientations sont arrêtées par le préfet de région ou, lorsque la Région a demandé à exercer cette compétence, par le président du Conseil régional. Il est prévu que chaque fédération départementale des chasseurs élabore, conformément aux ORGFH et en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique.

Cette loi, précisée par la circulaire DNP/CFF n°02/02, consacre la nécessité de la prise en compte de la gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses habitats, dans les activités de toutes sortes qui s'exercent dans la nature et qui ont une influence sur les espèces et la qualité de leurs habitats : activités cynégétiques, agriculture, sylviculture, mais aussi activités de loisirs, projets d'aménagement..

C'est pourquoi les orientations régionales ont vocation à concerner l'ensemble de la faune sauvage, vertébrés et non vertébrés (sauf les poissons pour lesquels existent déjà des schémas départementaux à vocation piscicole), espèces protégées ou non, chassables ou non. Il ne s'agit cependant en aucun cas ici d'entreprendre une démarche exhaustive : il convient de s'attacher aux espèces prioritaires en termes d'enjeux, retenues à partir de caractéristiques régionales.

Ces orientations doivent permettre, à partir d'un état des lieux établi localement, de dégager de façon concertée les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et de rechercher les moyens d'améliorer ses habitats, dans le cadre d'une gestion durable du territoire. Elles devront définir des objectifs dans le respect de la réglementation et des autres planifications (notamment les orientations régionales forestières et la politique d'orientation des productions agricoles et d'aménagement des structures d'exploitation).

Le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, adopté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2004, redéfinit ces orientations. Elles deviennent les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, et font l'objet du nouvel article L. 414-8 du Code de l'environnement.

Dans ce projet, les schémas départementaux de gestion cynégétique, réalisés par les fédérations départementales des chasseurs, ne sont plus élaborés conformément aux ORGFH mais en deviennent une contribution.

L'élaboration de ces ORGFH comprend trois étapes principales :

- l'**état des lieux** qui fait l'objet du présent document,
- les **enjeux et les objectifs** dont les premières pistes sont proposées ici,
- les **orientations** qui seront établies en Préfecture de région avec le comité de pilotage et feront l'objet d'un **suivi**.

Le document présent comprend ainsi :

- les modalités régionales d'usage du sol et de l'espace et leur évolution (recensements de l'agriculture, données sur l'espace forestier...),
- les résultats d'inventaires ou de suivis patrimoniaux de populations de mammifères, chassées et non chassées,
- l'identification des espèces rares, menacées et vulnérables et des espaces remarquables (ZNIEFF*, ZICO, Natura 2000...) qui permettent de dresser la liste des espèces et écosystèmes les plus menacés ou présentant un intérêt majeur au niveau régional, ainsi que les dispositifs de gestion déjà mis en œuvre (plan de restauration, plan de gestion). Les tableaux résultant de ce croisement font l'objet d'une annexe dont seul un extrait et les listes des espèces d'intérêt régional ont été reproduites,
- l'analyse par croisement de l'ensemble des données collectées afin de dresser un bilan qui, point par point, permet de dégager les principaux enjeux pour la région Bretagne en matière de faune et d'habitats.

Cet état des lieux constitue l'objet du premier volume des ORGFH de Bretagne ; il suscite des pistes de réflexion dont il conviendra de discuter en comité de pilotage et dans les différents groupes de travail thématiques mis en place au second semestre 2004. A l'issue de cette concertation, les ORGFH de Bretagne pourront voir le jour et servir de cadre aux autres outils de programmation publique de la région.

Le deuxième volume présente quant à lui les orientations régionales, notamment au travers de 22 fiches comprenant les pistes d'actions.

* La signification de tous les sigles est expliquée à la fin du document.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	8
1. METHODE	9
1.1. DÉMARCHE GÉNÉRALE	10
1.2. ÉQUIPE DE TRAVAIL	10
1.3. COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE	10
1.4. CONSULTATIONS	10
1.5. SYNTHÈSE DES DONNÉES COLLECTÉES	11
1.5.1. De la nature des données	11
1.5.2. Travail de synthèse	11
1.6. ANALYSE DES DONNÉES SYNTHÉTISÉES	12
1.7. DÉFINITION DES ENJEUX ET DES PREMIÈRES PISTES D'ORIENTATIONS	12
2. LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	13
2.1. ÉTAT, EUROPE	14
2.1.1. Le PDRN : une approche environnementale et sociale du développement	14
2.1.2. Le Document unique de programmation	14
2.1.3. Le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux	14
2.1.4. Le réseau Natura 2000	14
2.1.5. La stratégie nationale pour la biodiversité	15
2.1.6. Les Mesures agroenvironnementales (MAE)	15
2.1.7. Le contrat de plan Etat-Région	16
2.2. LA RÉGION BRETAGNE	17
2.2.1. Les Contrats Nature	17
2.2.2. Les Réserves naturelles régionales	18
2.3. LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	19



3. LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET LES ACTEURS DE LEUR GESTION.....	21
3.1. LES OUTILS DE CONNAISSANCE DES ESPACES NATURELS.....	22
3.1.1. Les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).....	22
3.1.2. Les ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux).....	24
3.1.3. Les zones humides d'importance nationale et internationale.....	24
3.2. LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS.....	25
3.2.1. Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB).....	25
3.2.2. Les réserves naturelles.....	26
3.2.3. Les réserves de chasse et de faune sauvage.....	27
3.2.4. Le réseau Natura 2000.....	28
3.3. LE PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE.....	29
3.4. LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN.....	30
3.5. LE PROJET DE PARC NATIONAL MARIN D'ÎROISE.....	30
3.6. L'ACTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.....	31
3.7. LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES ESPACES NATURELS ET LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE.....	32
4. ESPECES PROTEGEES AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPEEN PRESENTES EN BRETAGNE.....	33
4.1. INVERTÉBRÉS.....	34
4.1.1. Mollusques continentaux (arrêté ministériel du 7 octobre 1992).....	34
4.1.3. Crustacés continentaux (arrêté ministériel du 21 juillet 1983).....	34
4.1.3. Insectes (arrêté ministériel du 22 juillet 1993).....	34
4.2. VERTÉBRÉS.....	35
4.2.1. Reptiles (arrêté ministériel du 22 juillet 1993) :.....	35
4.2.2. Batraciens (arrêté ministériel du 22 juillet 1993).....	35
4.2.3. Mammifères (arrêté ministériel du 17 avril 1981 modifié par les arrêtés du 22 juillet 1993 et du 28 juillet 1994 ; arrêté du 27 juillet 1995 concernant les mammifères marins).....	35



4.2.4. Oiseaux (arrêté ministériel du 17 avril 1981 modifié par plusieurs arrêtés dont le dernier daté du 16 juin 1999).....	35
--	----

5. SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR LA FAUNE SAUVAGE.....37

5.1. ESPÈCES D'INTÉRÊT RÉGIONAL.....	38
5.1.1. Données sur les Invertébrés.....	38
5.1.2. Données sur les Vertébrés.....	40
5.1.3. Bilan de l'état des données sur la faune sauvage bretonne à haute valeur patrimoniale.....	41
5.2. ESPÈCES CHASSÉES ET ACTIVITÉ DE CHASSE EN BRETAGNE.....	42
5.2.1. Le grand gibier.....	42
5.2.2. Le petit gibier.....	47
5.2.3. Le gibier d'eau.....	49
5.2.4. L'agrainage et les lâchers de gibier.....	50
5.3. ESPÈCES FAISANT OU POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉGULATION.....	51
5.3.1. Espèces susceptibles d'être classées « nuisibles ».....	51
5.3.2. Espèces protégées régulables sous certaines conditions.....	54
5.4. ESPÈCES ENVAHISSANTES.....	56
5.4.1. Mammifères.....	57
5.4.2. Oiseaux.....	58
5.4.3. Reptiles.....	60
5.4.4. Crustacés.....	60
5.4.5. Mollusques.....	61
5.4.6. Espèces végétales.....	62
5.5. ÉTAT SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE.....	63
5.5.1. Intérêt de la connaissance de l'état sanitaire de la faune sauvage.....	63
5.5.2. Le réseau SAGIR.....	63
5.5.3. Etat sanitaire de la faune sauvage en Bretagne.....	63

6. SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR LES USAGES ET LES HABITATS.....65

6.1. QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE.....	66
--	----

6.2. L'OCCUPATION DU SOL ET SON ÉVOLUTION.....	66
6.2.1. L'espace agricole.....	67
6.2.2. L'espace forestier.....	69
6.2.3. Le bocage.....	72
6.2.4. Les landes.....	77
6.2.5. Les milieux humides continentaux.....	79
6.2.6. Les milieux littoraux.....	81
6.2.7. Les milieux marins.....	83
6.2.8. Les infrastructures de transports et les corridors biologiques.....	86
6.2.9. La fréquentation touristique et de loisirs.....	90
7. L'ACTIVITE DE CHASSE EN BRETAGNE.....	93
71. « POURQUOI CHASSE-T-ON EN BRETAGNE ? ».....	94
71.1. Conclusion de l'enquête de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.....	94
71.2. Définition et signification de la chasse pour les chasseurs morbihannais (étude de 1995).....	95
72. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHASSEURS EN BRETAGNE.....	97
73. APPROCHE DU POIDS ÉCONOMIQUE DE LA CHASSE EN BRETAGNE.....	99
74. ACTIONS MENÉES PAR LES CHASSEURS POUR LA FAUNE SAUVAGE.....	100
8. ETAT DES LIEUX SUR LA FAUNE SAUVAGE ET SES HABITATS.....	101
8.1. DONNÉES INEXISTANTES OU FRAGMENTAIRES.....	102
8.2. CROISEMENT DES DONNÉES SYNTHÉTISÉES : QUELS HABITATS IMPORTENT LE PLUS POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE D'INTÉRÊT RÉGIONAL ?.....	102
9. DÉFINITION DES ENJEUX ET PREMIÈRES PISTES D'ORIENTATIONS.....	105
9.1. CONNAISSANCE ET GESTION DES ESPÈCES À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET DE LEURS HABITATS.....	106
9.1.1. Acquisition de connaissances.....	106
9.1.2. Conservation des habitats.....	106
9.1.3. Sauvegarde des corridors biologiques.....	110
9.1.4. Gestion des espèces envahissantes.....	110
9.1.5. Connaissance de l'état sanitaire de la faune sauvage.....	111
9.1.6. Prévention des collisions routières avec la faune sauvage.....	111

9.2. GESTION DES ESPÈCES CHASSÉES ET DE LEURS HABITATS.....	113
9.2.1. Restauration des populations de petit gibier.....	113
9.2.2. Retrouver un équilibre agro-sylvo-cynégétique.....	113
9.3. QUALITÉ DES MILIEUX.....	114
9.4. ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	115
9.4.1. Evaluation de l'impact des activités récréatives de pleine nature sur la faune sauvage et ses habitats.....	115
9.4.2. Gestion de la fréquentation des milieux marins et littoraux.....	115
9.4.3. Maîtrise de l'urbanisation.....	116
CONCLUSION.....	117
PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CET ETAT DES LIEUX.....	118
SIGLES.....	119
SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	121
TABLES DES TABLEAUX ET FIGURES.....	126
ANNEXES.....	127
CREDIT ICONOGRAPHIQUE.....	152

AVERTISSEMENT

Ce document est un état des lieux à l'échelle de la région Bretagne sur l'ensemble de la faune sauvage et de ses habitats. En aucun cas celui-ci n'a la prétention d'être exhaustif et reste perfectible. Il a été validé par le comité de pilotage lors de sa réunion du 22 avril 2004, sous réserves de modifications dont il a été tenu compte dans ce document.

Il constitue une tentative de compilation d'un grand nombre de données, extraites d'études ou de travaux en cours, mais également de nombreuses consultations menées auprès d'acteurs locaux.

Dans les délais impartis pour réaliser cet état des lieux, nous avons choisi de ne développer que les points qui nous paraissent les plus essentiels. Ce premier document pourra être dans les années à venir amendé et enrichi de données et problématiques nouvelles.

